

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 07/10/2013

Réception par le Prefet : 07/10/2013

Publication : 11/10/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-9-6-1

Séance du vendredi 4 octobre 2013

C252

INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° CG-2012-6-6-3 du 5 décembre 2012,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne des 13 novembre 2012 et 26 juin 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde des subventions d'un montant total maximum de 98 898 € pour l'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques aux deux communes figurant dans la liste jointe en annexe,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C252 - chapitre 204 - fonction 71 - nature 204142.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 04 OCTOBRE 2013

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03856	JEBSHEIM Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue de l'Est et rue d'Ostheim	373 880,00	20%	74 776,00
IRE03868	UFFHEIM Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue du Général Béthouard	120 612,00	20%	24 122,00
			Total	98 898,00